

# LE CHEQUE VACANCES : UN MOYEN D'ATTIRER UNE NOUVELLE CLIENTELE

Fiche pratique - Boîte à outils des pros du tourisme

Fiche mise à jour en mai 2022

*Avec plus de 11 millions de bénéficiaires et plus de 230 000 professionnels du tourisme qui les acceptent, les chèques vacances sont un moyen de paiement en forte progression : chaque année, plus d'1,7 milliard de chèques vacances sont émis.*



## QU'EST-CE QUE LE CHEQUE VACANCES ?

Le Chèque-Vacances est un moyen de paiement mis en place par l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances ; ce sont des titres nominatifs et prépayés acquis auprès des petites entreprises, comités d'entreprises, collectivités territoriales ou de la fonction publique qui en paient une partie (les bénéficiaires payant l'autre partie).

Les Chèques-Vacances se présentent sous forme de coupures de 10, 20, 25 et 50 € et permettent de régler des prestations de tourisme et de loisirs, ainsi que des activités culturelles et sportives :

- Hébergement,
- Voyage/transport,
- Activités de loisirs culturelles et sportives,
- Restauration.

Ce moyen de paiement est **valable 2 ans après l'année d'émission**.

*Exemple : un Chèque vacances 2022 sera valable jusqu' au 31 Décembre 2024.*

### Bon à savoir :

Plus de 30 % des titres utilisés servent à régler un logement de vacances ; alors, si vous êtes un établissement hôtelier, un gîte, un camping, une résidence de vacances, vous pourrez attirer une clientèle nouvelle et bénéficier de la communication gratuite de l'ANCV.

## POURQUOI ACCEPTER LES CHEQUES VACANCES ?

- Pour **attirer une nouvelle clientèle** : la possibilité de payer par chèque vacances peut être un critère de choix pour les voyageurs attentifs à leur budget
- **La garantie d'être payé** : le chèque vacances est un moyen de paiement sécurisé et prépayé qui garantit au prestataire le versement sur son compte de la somme due.
- **Booster gratuitement votre visibilité** sur le nouveau guide en ligne : c'est une vitrine supplémentaire qui s'offre aux prestataires touristiques.

[http://static.ancv.com/ddmc/connect/PTL/PAP\\_PTL\\_Booster\\_ma\\_visibilit%C3%A9.pdf](http://static.ancv.com/ddmc/connect/PTL/PAP_PTL_Booster_ma_visibilit%C3%A9.pdf)

## ZOOM : Les chèques-vacances, véritable facteur d'économie touristique en Corrèze

- 196 entreprises/CE/COS ont commandé des chèques-vacances pour en faire bénéficier leurs salariés.
- 1 243 prestataires acceptent le chèque vacances comme moyen de paiement.
- Les dépenses réalisées en Corrèze via l'usage des chèques-vacances représentent près de 5,5M€.

## LES CHEQUES VACANCES CONNECT : UNE REPONSE A LA DEMANDE

Pour répondre aux nouveaux usages liés au numérique, l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances propose un format dématérialisé : le Chèque-Vacances Connect.

C'est une application mobile de paiement qui permet aux bénéficiaires de régler depuis son smartphone ses dépenses de loisirs et de vacances auprès des commerçants et des sites e-commerce partenaires. Facile et pratique, l'application permet d'avoir accès 24h/24, 7j/7 à toutes les offres du réseau Chèque-Vacances Connect.

Les bénéficiaires du Chèque-Vacances Connect peuvent désormais :

- accéder à l'ensemble des offres en ligne
- accéder à leur solde restant
- effectuer leurs paiements directement depuis leur application dès 20€ d'achat au centime près



## COMMENT ACCEPTER LES CHEQUES VACANCES

**Que vous soyez hébergeur, restaurateur, gestionnaire de sites ou prestataire d'activités, vous pouvez accepter les Chèques Vacances.**

Pour devenir prestataire Chèques-Vacances, vous devez faire une demande de conventionnement en ligne sur l'espace dédié :

Chèques vacances classiques : <https://www.ancv.com/accepter-le-cheque-vacances-comme-moyen-de-paiement>

Retrouvez toutes les solutions d'encaissement sur <https://www.chèque-vacances-connect.com/pro/>

La convention, gratuite nécessite d'avoir :

- Un numéro de Siret.  
Puis soit :
- Pour les gîtes / locations de vacances : un classement en meublé de tourisme valide et/ou un label (Gîtes de France, Clévacances, Fleurs de soleil, Bienvenue à la ferme, Accueil paysan et FRETE).
- Pour les chambres d'hôtes : la déclaration en mairie.
- Pour les hébergements insolites (roulotte, bulle, cabane, yourte...) : un label (Gîtes de France, Clévacances, Fleurs de soleil, Bienvenue à la ferme, Accueil paysan et FRETE).
- Pour les autres : un statut en société commerciale

## COMMENT SE FAIRE REMBOURSER ? COMBIEN ÇA COÛTE ?

Pour les chèques vacances papier :

Vous devez les renvoyer traités à l'adresse indiquée sur le site de l'ANCV. Vous serez **remboursé dans un délai de 5 jours** après réception du Chèques-Vacances à l'ANCV.

Pour les chèques vacances Connect :

Un délai de 5 jours à compter du paiement ; le remboursement se fait par virement.

La **commission est fixée à 2,5 %** de la valeur libératoire des Chèques-Vacances et/ou e-Chèques-Vacances présentés au remboursement.

### AGENCE DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

45 Quai Aristide-Briand - 19000 Tulle ☎ tél. 05 44 41 90 20 ✉ [contact@tourismecorreze.com](mailto:contact@tourismecorreze.com)

[www.pro.tourismecorreze.com](http://www.pro.tourismecorreze.com) ✉ [www.tourismecorreze.com](http://www.tourismecorreze.com)

*Corrèze Tourisme est l'opérateur du Conseil départemental de la Corrèze pour le développement et la promotion du tourisme*